



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 JUILLET 2016**

PRESENTS : Serge BOULADE - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry de LAMARLIERE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Jérôme DUCHALET - Delphine PHLIX

ABSENTS EXCUSES : Georges PAILLERET - Nicole GUILLOMET - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Damien PEYNET - Daniel SIODLAK

POUVOIR : Georges PAILLERET à José CARDOSO - Nicole GUILLOMET à Edith BRUNOL - Daniel ITARD à Mohammed KEMIH - Lisette BUISSON à David LAS - Damien PEYNET à Delphine PHLIX

A été nommée secrétaire de séance Paulette DURNEZ

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2016

Délibération n° 20160712 – 001

Avis sur le schéma de coopération intercommunale de l'Allier

Bien que la Communauté de Communes du Val de Cher n'ait pas à se prononcer officiellement sur le schéma de coopération intercommunale 2016 proposé par M. le Préfet fin mars puisque n'étant pas concernée par un quelconque changement dans son périmètre.

Vu les délibérations n°20151124-018 du 24 novembre 2015 et celle n° 20160303-021 du 03 mars 2016,

Vu le contexte de réorganisation territoriale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la nécessité d'appréhender certains dossiers sur une échelle territoriale plus pertinente,

Vu l'intérêt de notre territoire et de sa population,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RENOUVELLE sa volonté d'intégrer la Communauté d'Agglomération de Montluçon avec éventuellement d'autres Communautés de communes du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher, et ce, à la date du 1^{er} janvier 2018.

Pour ce faire, le conseil communautaire demande, d'ores et déjà, une vraie concertation politique qui se déclinera en groupe de travail efficace (élus et administratifs), de façon à préparer au mieux cette échéance.

Enfin, le Conseil communautaire, demande à M. le Préfet de l'Allier, de faire le nécessaire pour respecter la volonté politique locale d'une modification du périmètre de l'agglomération de Montluçon intégrant la Communauté de communes du Val de Cher au 1^{er} janvier 2018 à travers une réunion de la CDCI.

Délibération n° 20160712 – 002

Lancement d'une procédure judiciaire contre M. MASSELIN pour les Ateliers du Val de Cher

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher à lancer une procédure judiciaire à l'encontre de l'entreprise de M. MASSELIN, locataire aux Ateliers du Val de Cher à Estivareilles.

AUTORISE le Président à faire appel Me VENTAX, avocat référent de Groupama, afin d'assigner l'entreprise MASSELIN en référé et obtenir une ordonnance d'expulsion.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure judiciaire.

Délibération n° 20160712 – 003

Ateliers du Val de Cher : renouvellement de la convention précaire avec LTF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à renouveler, avec l'entreprise LTF et l'entreprise Jezequel Déménagements, une convention d'occupation précaire de 2 mois (du 1^{er} aout 2016 au 30 septembre 2016) au nom des 2 entreprises, pour l'usage de :

- Partie atelier : espace de 430 m², dont 370 m² avec quai (1)
- Partie bureaux (rez-de-chaussée) : bureau (2), toilettes (3), espace vestiaires / douches (4), salle de repos (5).

Pour un loyer mensuel de 550,00 € HT mensuel.

Délibération n° 20160712 – 004

Ateliers du Val de Cher : DEL n° 20160303 – 04 modification des dates de conventions précaires avec LTF

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20160303 – 014.

L'entreprise LTF (Les Transports Finistériens) est intéressée pour reprendre une partie du local occupé jusqu'à présent par l'entreprise Farminov.

Les surfaces demandées par l'entreprise sont :

Partie atelier : espace de 430 m², dont 370 m² avec quai (1)

Partie bureaux (rez-de-chaussée) : bureau (2), toilettes (3), espace vestiaires / douches (4), salle de repos (5)

Les pièces non utilisées dans le bâtiment de bureaux seront fermées à clé et pourront être louées à d'autres entreprises.

Les travaux de fermeture de l'espace ouvert du local 1 (rampe d'accès au local de 900 m² attenant) seront pris en charge par la Communauté de communes du Val de Cher. Le loyer mensuel proposé est de 550 € HT (charges d'électricité, d'eau et de gaz COMPRISES pour les pièces dans le bâtiment de bureaux et pour la partie atelier).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer, avec l'entreprise LTF et l'entreprise Jezequel, une convention d'occupation précaire de 3 mois (**du 4 mars 2016 au 30 avril 2016**), pour l'usage de :

Partie atelier : espace de 430 m², dont 370 m² avec quai (1)

Partie bureaux (rez-de-chaussée) : bureau (2), toilettes (3), espace vestiaires / douches (4), salle de repos (5).

Pour un loyer mensuel de **550,00 € HT mensuel**.

AUTORISE le Président à signer, avec l'entreprise LTF et l'entreprise Jezequel, une convention d'occupation précaire de 2 mois (**du 1^{er} mai 2016 au 31 juillet 2016**), pour l'usage de :

Partie atelier : espace de 430 m², dont 370 m² avec quai (1)

Partie bureaux (rez-de-chaussée) : bureau (2), toilettes (3), espace vestiaires / douches (4), salle de repos (5).

Pour un loyer mensuel de **550,00 € HT mensuel**.

Délibération n° 20160712 – 005

Ateliers du Val de Cher : renouvellement de la convention précaire avec Courtis Travaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à renouveler, avec l'entreprise EURL DOUCET, une convention d'occupation précaire de 4 mois (du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2016).

Pour un loyer mensuel de 100,00 € HT mensuel, selon les conditions précédemment convenues.

Délibération n° 20160712 – 006

Versement des « 1,00 € » à l'ASPV : spectacle du Festival Remp'Arts qui s'est déroulé à Vaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser à l'ASPV, la somme de **8,00 €**, somme récoltée lors du spectacle du festival Remp'Arts qui se déroulait à Vaux le 28 juin dernier.

Délibération n° 20160712 – 007

Décisions modificatives sur les budgets 2016 et subventions complémentaires au titre du programme « Habiter mieux » à l'ANAH dans le cadre de l'OPAH

Décisions modificatives sur le budget général 2016 :

- Cotisation PETR : + 65 541 : + 84,00 €
658 : - 84,00 €
- Admissions en non-valeur (validées en séance du 9 juin 2016) : 6542 : + 280,50 €
658 : - 280,50 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
6533 (65) : Cotisations de retraite	-2 200,00 €		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	2 200,00 €		
6542 (65) : Créances éteintes	280,50 €		
658 (65) : Charges diverses de la gestion co	-280,50 €		
	0,00 €		
Total Dépenses			
	0,00 €		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. char	84,00 €		
658 (65) : Charges diverses de la gestion co	84,00 €		
	0,00 €		
Total Dépenses			
	0,00 €		

- Subvention au titre du programme « Habiter mieux » dans le cadre de l'OPAH.

Il reste quelques reliquats de subventions à verser aux particuliers : trois dossiers connus à ce jour pour montant total de 1 186,00 € détaillés comme suit:

- 786 € à M. LABREURE Jean François 03190 ESTIVAREILLES
- 200 € à Mme DELACHAUME Sylvie 03190 VALLON EN SULLY
- 200 € à M. et Mme LEROY Patrick et JESTIN Annie 03190 LOUROUX HODEMENT

Délibération n° 20160712 – 008

Admission en non-valeur

La Trésorerie de Hérisson a fait part d'une liste d'impayé n° 2125300812 de divers créanciers,

Il est proposé aux élus communautaires, l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

Le montant total des titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal qui s'élève, à ce jour à 2 170,43 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE à l'admission en non-valeur des titres.

EMET un mandat au compte 6541 au nom de la Trésorerie de Hérisson.

Délibération n° 20160712 – 009

Mise à disposition de Cyrielle LABREURE pour les TAP à Vaux : récapitulatif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec la Mairie de Vaux une convention de mise à disposition de M^{me} Cyrielle LABREURE de novembre 2015 jusqu'au 4 juillet 2016 soit un total de **37 heures 30**.

DEMANDE au Président de mandater le montant de 503,16 €.

Délibération n° 20160712 – 010

Centre de Loisirs été 2016 : convention avec la Mairie d'Estivareilles pour la mise à disposition de matériel

Devant le nombre de demande d'inscription pour les moins de 6 ans au centre de loisirs à Vaux pour juillet 2016, la Communauté de Communes du Val de Cher a demandé à la PMI et à la DDSCPP un agrément pour 6 places supplémentaires.

Il a donc été revu l'organisation pour la sieste (deuxième dortoir) et il manquait des lits. La Mairie d'Estivareilles propose de mettre à disposition les lits et draps housses de l'école qui ne sont pas utilisés pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec la Mairie d'Estivareilles, une convention de mise à disposition de matériel pour 2016 à titre gracieux.

Délibération n° 20160712 – 011

Avenant n° 1 : marché de prestation avec le CSR Pays de Tronçais

Le CSR du Pays de Tronçais Val de Cher a fait savoir que l'EHPAD de Vallon en Sully ne mettait plus à disposition son minibus.

Le CSR a mis en concurrence des caristes et le devis du mieux disant est de 406,55€. Il convient de prendre un avenant qui modifie le montant du marché initial de prestation pour l'accueil centre de loisirs à Vallon en Sully.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec le CSR du Pays de Tronçais val de Cher, un avenant au marché de prestation initiale pour un montant de 406,55 €.

Prochaines réunions :

- Rapport du DASEN ;
- La Communauté de Communes du Val de Cher rédigera un courrier au Ministre des Finances, concernant la suppression de la Trésorerie de Hérisson.
- Festival Remp'Arts : **vendredi 08 juillet 2016** à 21 h 00 au Château du Cluzeau à Estivareilles ; « spectacle Œdipe Roi » ;
Samedi 16 juillet 2016 à 21 h 00 : son et lumières au Prieuré de Reugny ;
- **Mardi 26 juillet 2016** : les Maires sont conviés à une réunion concernant les produits phytosanitaires ;
- Départ de Séverine MERCIER **à partir du 01 septembre 2016** dans les côtes d'Armor ;
- Réunion Conseil Communautaire : **jeudi 18 août 2016 à 20 h 00** à la salle polyvalent à Audes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 20.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,